

Monsieur le Garde de Sceaux,
Monsieur le député européen,
Monsieur le Chef de cabinet,
Monsieur le Président de la Cour de justice de l'Union européenne,
Madame la Présidente de la Cour suprême autrichienne,
Monsieur le Vice-président du Conseil d'Etat,
Monsieur le Premier Président de la Cour de cassation,
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Chers collègues,
Cher amis,
Mesdames et Messieurs,
Ladies and gentlemen, honoured guests.

I am very happy to welcome so many of you here today at the University Panthéon-Assas, from such different countries, both in Europe and further afield. This congress is of great importance. The Institute of European Law is a truly European project that has long been in the pipeline. It will bring together jurists from all sectors and from all the countries in Europe. Thank you very much for being here this morning. I will be continuing in French from here and I hope you will all manage to follow.

Permettez-moi d'abord, Monsieur le Garde des Sceaux, de vous dire que nous sommes très honorés que vous ayez accepté d'ouvrir ce congrès inaugural. L'Institut européen du droit vise à développer une organisation européenne ouverte aux professions juridiques ainsi qu'aux universitaires des pays de l'Union européenne. Il sera un lieu d'échanges entre toutes les disciplines – de droit privé comme de droit public – et couvrira l'ensemble des traditions juridiques de l'Europe.

L'intégration juridique européenne a absolument besoin, pour progresser, d'une organisation telle que l'Institut afin de favoriser les débats, les échanges et les projets interdisciplinaires. Il faut absolument que nous parvenions à décroiser des cultures juridiques encore trop peu ouvertes les unes sur les autres.

Comme l'indique le manifeste publié sur le site de l'Institut, l'objectif est de construire à partir de la richesse des diverses traditions juridiques, ce lieu de rencontre.

Dans le même temps, l'Institut aura pour mission de renforcer l'intégration européenne et d'améliorer la législation de l'Europe. Le programme est ambitieux, mais je ne doute pas que, sous la toute nouvelle présidence de Sir Francis Jacobs, ces objectifs seront atteints.

D'ores et déjà, il convient de saluer l'exploit qui a consisté, à partir de quelques initiatives, à rassembler autant de juristes, de tant de nationalités et de tant de professions différentes. Presque tous les pays de l'Union européenne sont représentés ici aujourd'hui. Magistrats, praticiens, universitaires, représentants des institutions européennes, tous nous poursuivons le même objectif.

Aujourd'hui, l'Europe est en action. Le droit change sans cesse. Les juristes, que l'on dit souvent conservateurs, doivent s'adapter et regarder vers l'avenir : les barrières théoriques et culturelles fléchissent et l'unité du droit s'accroît.

L'intégration juridique suppose, pour réussir, le dépassement des modèles existants, ce qui implique nécessairement l'invention de nouveaux modèles. L'« innovation créatrice juridique »¹, voilà un beau programme pour l'Institut européen du droit.

Longue vie donc à l'Institut européen du droit ! Merci à tous. Many thanks for your attention.

¹ L Vogel et alii, Le droit de l'occident et d'ailleurs, p. 29 !